



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

L'an 2026, le 5 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JANOT Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/05/2026.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. JANOT Alain, Maire, Mmes : DEBAIN Aurélie, MARCHADIER-DEVIGE Cécile, MARIE Amélie, MM : BONNET Matthias, BUJEAUD Léo, COSSET Jean-Charles, LAVAL Guillaume, SARDIN Pierre, SOULAS Jean-Luc

**Excusés** : ALLONCLE Audrey (procuration à SARDIN Pierre), BOISUMAUT Maëlys (procuration à BUJEAUD Léo), BONNEFOY Cathy (procuration à MARIE Amélie), VINET FORILLERE Hortense (procuration à JANOT Alain), MARTIN Bastien (procuration à COSSET Jean-Charles)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 08/06/2026

Et  
Publication ou notification du :  
08/06/2026

**A été nommée secrétaire** : DEBAIN Aurélie

### 2026-07-02 – Décision Modificative N°1 Acquisition d'une plateforme individuelle

Monsieur le Maire expose que nous avons prévu l'acquisition d'une plateforme individuelle auprès de la société CACC PROLIANS basée à COGNAC

Le devis s'élève à 574.20 € TTC, le montant inscrit au BP est de 430 €

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

2188-208 : + 145.00 €

21838-204 : - 145.00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de prendre la Décision Modificative exposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 08/06/2026  
Le Maire  
Alain JANOT



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026



ID: 016-211601455-20260605-D20260702-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Acquisition d'une plateforme individuelle

COMMUNE DE FOUSSIGNAC - COMMUNE DE FOUSSIGNAC

DM n° 1                      2026

INSEE                        16145

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21838-204 : PHOTOCOPIEUR	145.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-208 : Plateforme individuelle	0.00 €	145.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>145.00 €</b>	<b>145.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>145.00 €</b>	<b>145.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>145.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

